



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE

MARDI , LE 1^{ER} OCTOBRE 2013.

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil, mardi, le 1^{er} octobre 2013 à 19:30 heures. La séance est présidée par son honneur la mairesse Mme Céline Geoffroy. Sont également présents madame la conseillère Christine Marion et messieurs les conseillers Pierre Guilbault, Pierre Venne et Réjean Belleville.

La secrétaire-trésorière, Mme Nancy Bellerose est aussi présente.

Absents: la conseillère Marthe Blanchette et le conseiller Michel Picard

ORDRE DU JOUR

- 01- Ouverture de l'assemblée
- 02- Adoption de l'ordre du jour
- 03- Adoption des procès-verbaux
 - 3.1- Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 septembre 2013
- 04- Approbation des comptes payables et payés
- 05- Correspondances
 - 5.1- Défi Santé 5/30/équilibre: Demande d'inscription de notre municipalité afin de participer au Défi Santé en 2014.
 - 5.2- Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière: Demande d'appui à la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire » par l'adoption d'une résolution appuyant les demandes de financement des organismes communautaires autonomes.
 - 5.3- Luc Jarry, président de l'association des propriétaires de la Vallée des Pins: Sollicitation de notre aide afin de trouver un déneigeur pour le chemin Vallée des Pins.
 - 5.4- Ville de Warwick: Sollicitation de notre appui pour l'adoption d'une résolution concernant les conditions ministérielles visant la levée d'une servitude de non-accès sur les routes appartenant au Ministère des transports du Québec.
 - 5.5- Santinel inc.: Subvention disponible pour une formation en secourisme en milieu de travail.
- 06- Dépôt des rapports et autres décisions services administratifs
 - 6.1- Rapport d'évaluation foncière de l'évaluateur Serge Dussault de Évimbec Ltée – exercice financier 2014
 - 6.2- Certificats d'analyse microbiologique et chimique– Certilab
 - 6.3- Rapports d'exploitation des mois de juin, juillet et août 2013 – suivi du traitement et de la qualité de l'eau potable distribuée
 - 6.4- L'Inspecteur Canin – rapport d'interventions du mois d'août 2013
- 07- Rapport des comités
- 08- Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 8.1- Dépôt du rapport des permis de septembre 2013 – Madame Nathalie Strozynski
 - 8.2- Dépôt du rapport au Conseil municipal pour le mois de septembre 2013 – Madame Nathalie Strozynski
- 09- Avis de motion
- 10- Adoption des règlements
- 11- Affaires nouvelles
- 12- Varia
 - 12.1- Demande d'achat d'une nouvelle attache arrière pour le tracteur afin de faire une économie de temps– 412,80\$
 - 12.2- Facture de LVM pour honoraires (travaux en laboratoire) de 3 346,35\$ – rue Guilbault, phase 2 – LVM avait été mandaté par la municipalité le 28 juin 2012 – voir résolution 2012-07-151
 - 12.3- Transport collectif de la MRC Joliette - Demande d'ajout d'arrêt à proximité du 120, rue Maria à Notre-Dame-de-Lourdes
 - 12.4- Poste vacant : technicienne en loisirs
 - 12.5- Ouverture et affichage de poste – Technicien(ne) administratif(ve)



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

- 12.6- Servitude de passage pour la canalisation des fossés : autoriser la mairesse et directrice générale/secrétaire-trésorière à signer le contrat notarié
- 12.7- Sollicitation par la Municipalité de Ste-Mélanie pour la réalisation de travaux d'affaiblissement de glace sur la rivière l'Assomption au printemps 2014 – coût total d'environ 11 300 plus taxes – contribution de NDL dans une proportion de 25%, soit environ 2 825\$
- 12.8- Échéance du contrat de travail de madame Nathalie Strozynski au 9 novembre 2013
- 12.9- Soumission de E. Charrier inc. pour les portes et fenêtres dans le cadre du projet du chalet des loisirs – 4 481,73\$, taxes incluses
- 12.10- Octroi d'aide financière supplémentaire de la part de la MRC dans le cadre du projet de pavillon au parc des loisirs
- 12.11- Achat et installation de trois enseignes « arrêt » aux coins des rues Asselin Nord et Chapdeleine Est et aux coins des rues du Galais et Chapdelaine Ouest dans les deux directions
- 12.12- Achat d'un défibrillateur externe automatisé (DEA)
- 12.13- Peinture pour six dos d'âne
- 12.14- Demande de modification au règlement de zonage afin de permettre l'implantation d'une fourrière
- 12.15- Pavillon de parc – dépense additionnelle de 2 070\$
- 12.16- Chalet des loisirs – mandat à l'architecte Louise Roy
- 12.17- Chalet des loisirs – Autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à procéder aux invitations par voie de soumission pour la construction du chalet des loisirs
- 12.18- Désignation d'un représentant, soit l'inspecteur en bâtiment/ officier municipal, agissant à titre de secrétaire-trésorier du Comité consultatif d'urbanisme
- 12.19- Bulletin municipal – autorisation de la dépense pour les coûts de production
- 12.20- Embauche d'une animatrice d'ateliers pour le cours « Ça bouge en petit »
- 12.21- Carte de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes
- 12.22- Paiement de facture Les Constructions Ghyslain Tessier – autorisation du paiement de 6 273,02\$, taxes incluses – pour l'installation de l'ascenseur
- 12.23- Ajustement du montant facturé par Les Constructions Ghyslain Tessier – facture numéro 900378 – Différence à payer par la municipalité : 630,06\$, taxes incluses
- 13- Période de Questions
- 14- Levée de l'assemblée

01- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte

02- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du Conseil ;

2013-10-205

Il est proposé par monsieur Pierre Venne et résolu:

Que le Conseil de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

03- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2013

Étant donné que tous les membres du Conseil ont reçu leur procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire.

2013-10-206

Il est proposé par monsieur Réjean Belleville et résolu:



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Que le Conseil de Notre-Dame-de-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 9 septembre 2013.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

04- APPROBATION DES COMPTES PAYABLES ET PAYÉS

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au Conseil de l'approuver.

2013-10-207

Il est proposé par madame Christine Marion et résolu:

D'approuver les comptes au montant de 71 432,40 \$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

05- CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour informations à chacun des membres du Conseil, une liste de la correspondance reçue à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes au cours du mois.

5.1- Défi Santé 5/30/équilibre: Demande d'inscription de notre municipalité afin de participer au Défi Santé en 2014.

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire mobiliser les citoyens afin qu'ils adoptent un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation en participant au Défi santé 5/30/équilibre;

2013-10-208

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière ou la technicienne en loisirs à procéder à l'inscription de la municipalité au Défi santé 5/30/Équilibre ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

5.2- Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière: Demande d'appui à la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire » par l'adoption d'une résolution appuyant les demandes de financement des organismes communautaires autonomes.

ATTENDU QUE la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière sollicite auprès du Conseil municipal un appui symbolique à leurs revendications ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire appuyer les organismes



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

communautaires autonomes dans le cadre de la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire » ;

ATTENDU QUE les organismes communautaires autonomes revendiquent un meilleur soutien financier pour réaliser la mission pour laquelle ils ont été créés ;

ATTENDU QUE les organismes communautaires autonomes sont indispensables au maintien du tissu social québécois et qu'ils constituent des lieux privilégiés que se donnent les communautés pour apporter des réponses à leurs besoins ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal reconnaît l'apport positif des organismes dans notre milieu ;

ATTENDU notre volonté que le gouvernement s'engage en faveur des organismes communautaires autonomes ;

EN CONSÉQUENCE,

2013-10-209

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal appuie les deux demandes des organismes communautaires autonomes dans le cadre de la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire », soit un financement à la mission adéquat et un programme national de financement qui assure leur pérennité ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

5.3- Luc Jarry, président de l'association des propriétaires de la Vallée des Pins: Sollicitation de notre aide afin de trouver un déneigeur pour le chemin Vallée des Pins.

ATTENDU QUE monsieur Luc Jarry, président de l'association des propriétaires de la Vallée des Pins, éprouve des difficultés à trouver un déneigeur pour le chemin Vallée des Pins et qu'il sollicite notre aide à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE,

2013-10-210

Il est proposé par monsieur Pierre Guilbault
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la mairesse et la directrice générale/ secrétaire-trésorière à aider monsieur Luc Jarry à trouver un déneigeur pour le chemin Vallée des Pins notamment en faisant des demandes de soumission et généralement à faire tout ce qu'elles jugeront utile et nécessaire à cette fin ;

Que le Conseil municipal autorise la mairesse et la directrice général/ secrétaire-trésorière à signer tout contrat ou document nécessaire pour le déneigement du Chemin de la Vallée des Pins ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

5.4- Ville de Warwick: Sollicitation de notre appui pour l'adoption d'une résolution concernant les conditions ministérielles visant la levée d'une servitude de non-accès sur les routes appartenant au Ministère des transports du Québec.

ATTENDU QUE la Ville de Warwick sollicite auprès du Conseil municipal un appui symbolique à leurs revendications ;

ATTENDU QUE comme condition visant la levée d'une servitude de non-accès aux routes appartenant au ministère des Transports du Québec, le ministre des



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Transports du Québec exige une contribution financière du requérant ;

ATTENDU QUE le montant de cette contribution financière est calculée notamment en regard de la valeur estimée du terrain, suite à l'aménagement d'un accès à une route relevant du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE cette condition ministérielle compromet la mise sur pied de projets porteurs pour les collectivités ;

ATTENDU QUE cette condition ministérielle nuit à la relève entrepreneuriale ;

ATTENDU QUE cette condition ministérielle est un obstacle au développement économique du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

2013-10-211

Il est proposé par monsieur Réjean Belleville
Et résolu :

Que le Conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes demande au ministre des Transports du Québec, dans les conditions qui lui sont discrétionnaires en vertu de la Loi sur la voirie, de ne pas tenir compte de la plus-value estimée des sites, suite à l'aménagement d'accès aux routes du ministère des Transports du Québec, dans l'évaluation définissant la contribution financière exigée aux requérants en vue de la levée de servitudes de non-accès auxdites routes.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

5.5- Santinel inc.: Subvention disponible pour une formation en secourisme en milieu de travail.

ATTENDU QU'une subvention CSST est disponible pour une formation de secouriste en milieu de travail ;

ATTENDU QUE l'employé monsieur Léo Blais est souvent présent lors des fêtes et événements se déroulant sur le territoire de la municipalité et qu'il a manifesté son intérêt à suivre cette formation ;

EN CONSÉQUENCE,

2013-10-212

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise monsieur Léo Blais à participer à la formation de secouriste en milieu de travail d'une durée de 16 heures ;

Que le Conseil autorise le remboursement des dépenses de monsieur Léo Blais encourues lors de ces journées de formation, tels que les dîners et les frais de déplacement, sur présentation des pièces justificatives;

Que le Conseil municipal autorise le paiement des dépenses affectées par la résolution à même le poste budgétaire prévu à cet effet ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

06- DÉPÔT DES RAPPORTS ET AUTRES DÉCISIONS SERVICES ADMINISTRATIFS

6.1- Rapport d'évaluation foncière de l'évaluateur Serge Dussault de Évimbec Ltée – exercice financier 2014

Mme Nancy Bellerose, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le rapport d'évaluation foncière de l'évaluateur Serge Dussault de Évimbec Ltée pour



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

l'exercice financier 2014.

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la municipalité.

6.2- Certificats d'analyse microbiologique et chimique – Certilab

Mme Nancy Bellerose, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose les rapports d'analyse microbiologique et chimique datés du 9 septembre 2013.

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de ces rapports dont copie est déposée aux archives de la municipalité.

6.3- Rapports d'exploitation des mois de juin, juillet et août 2013 – suivi du traitement et de la qualité de l'eau potable distribuée

Mme Nancy Bellerose, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose les rapports des mois de juin, juillet et août 2013 relativement au suivi du traitement et de la qualité de l'eau potable distribuée.

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de ces rapports dont copie est déposée aux archives de la municipalité.

6.4- L'Inspecteur Canin – rapport d'interventions du mois d'août 2013

Mme Nancy Bellerose, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le rapport de l'inspecteur Canin du mois d'août 2013.

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la municipalité.

07- RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Pierre Venne informe les gens présents dans la salle qu'il y a une plus grande présence policière sur le territoire de la Municipalité et que beaucoup de constats d'infraction ont été donnés.

08- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

8.1- Dépôt du rapport des permis de septembre 2013 – Madame Nathalie Strozynski

Dépôt du rapport de l'inspectrice en bâtiment, Mme Nathalie Strozynski, décrivant les travaux effectués durant le mois de septembre 2013.

8.2- Dépôt du rapport au Conseil municipal pour le mois de septembre 2013 – Madame Nathalie Strozynski

Dépôt du rapport au Conseil municipal de l'inspectrice en bâtiment, Mme Nathalie Strozynski, décrivant notamment les plaintes reçues durant le mois de septembre 2013.

09- AVIS DE MOTION

10- ADOPTION DES RÈGLEMENTS

11- AFFAIRES NOUVELLES

12- VARIA



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

12.1- Demande d'achat d'une nouvelle attache arrière pour le tracteur afin de faire une économie de temps- 412,80\$, taxes incluses

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire acquérir une nouvelle attache arrière pour le tracteur afin de faire une économie de temps par rapport à celle actuellement utilisée ;

ATTENDU QU'il est possible de se procurer cette attache auprès d'Équipements G. Gagnon inc. au montant de 412,80 \$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

2013-10-213

Il est proposé par monsieur Réjean Belleville
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise l'achat d'une nouvelle attache arrière pour le tracteur auprès d'Équipements G. Gagnon au montant de 412,80\$;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.2- Facture de LVM pour honoraires (travaux en laboratoire) de 3 346,35\$ – rue Guilbault, phase 2 – LVM avait été mandaté par la municipalité le 28 juin 2012 – voir résolution 2012-07-151

ATTENDU QUE le Conseil municipal avait mandaté LVM inc. afin de faire des travaux de laboratoire pour les travaux relatifs à la phase 2 de la rue Guilbault et qu'une résolution avait été adoptée à cet effet, soit la résolution numéro 2012-07-151;

ATTENDU QUE les services ont été rendus par LVM inc. mais que leurs honoraires et dépenses n'ont toujours pas été payés à ce jour ;

EN CONSÉQUENCE,

2013-10-214

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la facture de LVM inc. au montant total de 3 346,35\$, taxes incluses ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.3- Transport collectif de la MRC Joliette - Demande d'ajout d'arrêt à proximité du 120, rue Maria à Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QUE la MRC de Joliette a reçu une demande d'ajout d'arrêt à proximité du 120, rue Maria à Notre-Dame-de-Lourdes dans le cadre du projet Transport collectif ;



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QU'une vérification a été faite par l'inspecteur du CRTL pour l'emplacement dudit arrêt et qu'il recommande l'installation de cet arrêt à côté du 120, rue Maria à Notre-Dame-de-Lourdes ;

EN CONSÉQUENCE,

2013-10-215

Il est proposé par monsieur Pierre Guilbault
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise l'ajout et l'installation d'un panneau d'arrêt à côté du 120, rue Maria à Notre-Dame-de-Lourdes ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.4- Poste vacant : technicienne en loisirs

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire combler le poste de technicienne en loisirs devenu vacant suite au départ de madame Alex-Ann Geoffroy;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire nommer à ce titre madame Stéphanie Dubuc ;

EN CONSÉQUENCE,

2013-10-216

Il est proposé par monsieur Pierre Guilbault
Et résolu :

Que le Conseil municipal procède à l'embauche de madame Stéphanie Dubuc au poste de technicienne en loisirs avec le statut de personne salarié à l'essai tel que défini à l'article 2.03 de la convention collective ;

Que la date du début de l'emploi est fixé au 21 octobre 2013 ;

Que madame Stéphanie Dubuc soit rémunéré au taux de 17,00\$ de l'heure ;

Que l'horaire de la technicienne en loisirs est de 20 heures par semaine et que l'excédent des heures travaillées soit accumulé et repris à temps simple avant la fin de l'année en cours. La présente résolution d'embauche est conditionnelle, à la réussite des enquêtes de pré-emploi qui seront effectuées dans les semaines à venir ;

Que le Conseil municipal lui souhaite la bienvenue à Notre-Dame-de-Lourdes et la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions ;

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à madame Stéphanie Dubuc ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.5- Ouverture et affichage de poste – Technicien(ne) administratif(ve)

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire ouvrir et afficher un poste de technicien(ne) administratif(ve) à 35 heures par semaine ;

ATTENDU QUE l'affichage de ce poste se fera par voie électronique et dans le journal ;

EN CONSÉQUENCE,

2013-10-217

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Que le Conseil municipal autorise la directrice générale/ secrétaire-trésorière à faire les démarches nécessaires afin d'ouvrir et d'afficher le poste de technicien(ne) administratif(ve) ;

Que le Conseil municipal autorise l'affichage par voie électronique et dans le journal pour un montant d'environ 400\$;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.6- Servitude de passage pour la canalisation des fossés : autoriser la mairesse et directrice générale/secrétaire-trésorière à signer le contrat notarié

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire procéder à la réalisation des travaux de canalisation de fossés, secteurs de la rue St-Georges et de la rue Adam ;

ATTENDU QUE pour ce faire, le Conseil municipal doit obtenir les servitudes de passage requises ;

EN CONSÉQUENCE,

2013-10-218

Il est proposé par monsieur Réjean Belleville
Et résolu :

Que la mairesse et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, les documents requis pour l'obtention de telles servitudes de passage et notamment un contrat notarié et généralement, à faire tout ce qu'elles jugeront utile et nécessaire à cette fin ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.7- Sollicitation par la Municipalité de Ste-Mélanie pour la réalisation de travaux d'affaiblissement de glace sur la rivière l'Assomption au printemps 2014 – coût total d'environ 11 300 plus taxes – contribution de Notre-Dame-de-Lourdes dans une proportion de 25%, soit environ 2 825\$

ATTENDU QUE la municipalité de Ste-Mélanie sollicite notre participation financière pour la réalisation de travaux d'affaiblissement de glace sur la rivière l'Assomption au printemps 2014 ;

ATTENDU QUE le coût des travaux est similaire à celui de l'année dernière, soit 11 300\$ plus les taxes ;

ATTENDU QUE la proportion de la contribution de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes demeure inchangée, soit 25% ;

EN CONSÉQUENCE,

2013-10-219

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :

Que le Conseil municipal participe financièrement à la réalisation de travaux d'affaiblissement de glace sur la rivière l'Assomption au printemps 2014 dans une proportion de 25% des coûts totaux, soit 25% d'environ 11 300\$ plus les taxes



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

applicables ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.8- Échéance du contrat de travail de madame Nathalie Strozynski le 9 novembre 2013

ATTENDU QUE le contrat de travail de madame Nathalie Strozynski viendra à échéance après la période de probation de six mois de la date d'engagement du 9 mai 2013, soit au 9 novembre 2013 ;

ATTENDU le manque d'expérience de madame Strozynski et la nécessité pour elle d'acquérir des méthodes de travail efficaces afin de mieux structurer et gérer sa charge de travail et d'assurer un meilleur suivi des dossiers ;

EN CONSÉQUENCE,

2013-10-220

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le renouvellement du contrat de travail de madame Nathalie Strozynski pour une seconde période de probation de six mois devant débuter le 10 novembre 2013 et pour ce faire, autorise la mairesse et directrice générale/secrétaire-trésorière à préparer et signer un nouveau contrat de travail à cet effet ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.9- Soumission de E. Charrier inc. pour les portes et fenêtres dans le cadre du projet du chalet des loisirs – 4 481,73\$, taxes incluses

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une soumission de E. Charrier inc. pour les portes et fenêtres dans le cadre du projet du chalet des loisirs au montant de 4 481,73\$, taxes incluses et qu'il s'en déclare satisfait ;

EN CONSÉQUENCE,

2013-10-221

Il est proposé par monsieur Réjean Belleville
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la dépense de 4 481,73\$ auprès de E. Charrier inc. pour l'acquisition de portes et fenêtres dans le cadre du projet du chalet des loisirs ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

12.10- Octroi d'aide financière supplémentaire de la part de la MRC dans le cadre du projet de pavillon au parc des loisirs

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes a fait une demande d'ajout au projet du pavillon au parc des loisirs ;

ATTENDU QUE la MRC de Joliette octroie une aide financière supplémentaire de 14 616\$ à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes dans le cadre du projet de pavillon au parc des loisirs, faisant passer le montant total de l'aide financière à 74 616\$;

EN CONSÉQUENCE,

2013-10-222

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :

Que la mairesse et la directrice générale/ secrétaire-trésorière, soient autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, les documents requis pour l'obtention d'une telle aide financière supplémentaire et, généralement, à faire tout ce qu'elles jugeront utile et nécessaire à cette fin ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.11- Achat et installation de trois enseignes « arrêt » aux coins des rues Asselin Nord et Chapdeleine Est et aux coins des rues du Galais et Chapdelaine Ouest dans les deux directions

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire faire l'achat et l'installation de trois enseignes « arrêt » aux coins des rues Asselin Nord et Chapdeleine Est et aux coins des rues du Galais et Chapdelaine Ouest dans les deux directions afin de réduire la vitesse sur ces rues ;

ATTENDU QU'il est possible de se procurer ce type d'enseignes, de même qu'une enseigne annonçant un arrêt imminent et des supports à enseignes auprès de l'entreprise Martech pour un montant d'environ 245 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2013-10-223

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise l'achat de trois enseignes « arrêt », d'une enseigne annonçant un arrêt imminent et de supports à enseignes pour un montant d'environ 245\$;

Que le Conseil municipal autorise l'installation de ces enseignes aux coins des rues Asselin Nord et Chapdeleine Est et aux coins des rues du Galais et Chapdelaine Ouest dans les deux directions ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.12- Achat d'un défibrillateur externe automatisé (DEA)

ATTENDU QU'une demande a été faite auprès de la Fondation des maladies du cœur afin d'acquérir gratuitement un défibrillateur externe automatisé mais que la



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Fondation des maladies du cœur ne peut donner suite à notre demande ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire tout de même acquérir un défibrillateur externe automatisé, une paire d'électrode pour enfant non comprise avec le DEA, une enseigne DEA murale ainsi qu'un boîtier mural ;

ATTENDU QUE le modèle de défibrillateur Zoll est compatible avec ceux des premiers répondants ;

EN CONSÉQUENCE,

2013-10-224

Il est proposé par monsieur Pierre Guilbault
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise l'achat d'un défibrillateur externe automatisé Zoll, d'une paire d'électrode pour enfant non comprise avec le DEA, d'une enseigne DEA murale ainsi qu'un boîtier mural pour un montant total d'environ 2 226,88\$, plus les taxes applicables ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.13- Peinture pour six dos d'âne

ATTENDU QUE le Conseil municipal a décidé de faire installer six dos d'âne sur les rues Denis, Bélanger et Asselin ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire faire peindre ces six dos d'ânes afin d'en faciliter la visibilité ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu deux soumissions à cet effet, soit une de Services D.L. au montant de 462\$ et une de Lanauligne au montant de 750\$;

EN CONSÉQUENCE,

2013-10-225

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise Services D.L., le plus bas soumissionnaire, à peindre les six dos d'âne pour un montant de 462\$, plus les taxes applicables ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.14- Demande de modification au règlement de zonage afin de permettre l'implantation d'une fourrière

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de modification au règlement de zonage afin de permettre l'implantation d'une fourrière sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ;



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QU'il n'est pas de l'intention du Conseil municipal de modifier le règlement de zonage interdisant l'implantation d'une fourrière dans la zone demandée ;

EN CONSÉQUENCE,

2013-10-226

Il est proposé par monsieur Réjean Belleville
Et résolu :

Que le Conseil municipal refuse de donner suite à la demande de modification au règlement de zonage afin de permettre l'implantation d'une fourrière dans la zone demandée;

Qu'une copie de la présente résolution soit remise au requérant ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.15- Pavillon de parc – dépense additionnelle de 2 070\$

ATTENDU QUE l'ajout de supports structuraux et d'ancrages tel que demandé par l'ingénieur en structure s'avère nécessaire à la construction du pavillon de parc ;

2013-10-227

Il est proposé par monsieur Pierre Guilbault
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise l'ajout et l'installation de supports structuraux et d'ancrages par Construction Denis & Ghyslaine Gagnon inc. pour un montant additionnel de 2 070\$, plus les taxes applicables ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.16- Chalet des loisirs – mandat à l'architecte Louise Roy

ATTENDU QUE les services d'un architecte sont nécessaires dans le projet d'agrandissement et de rénovation du chalet des loisirs, le tout afin de rencontrer les exigences législatives ;

EN CONSÉQUENCE,

2013-10-228

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise et retienne les services de madame Louise Roy, architecte, pour un montant de 2 306,40\$, taxes incluses dans le cadre du projet du chalet des loisirs ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

12.17- Chalet des loisirs – Autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à procéder aux invitations par voie de soumission pour la construction du chalet des loisirs

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes désire agrandir et rénover le chalet des loisirs;

ATTENDU QUE les coûts totaux estimés pour ce faire sont d'environ 80 000\$;

EN CONSÉQUENCE,

2013-10-229

Il est proposé par monsieur Réjean Belleville
Et résolu :

Que la directrice générale/ secrétaire-trésorière soit autorisée à procéder aux soumissions par voie d'invitation auprès de Construction Marco Baril inc., de Constructions Ghyslain Tessier inc. et de AMP Asselin Multi-projets, selon les plans préparés par madame Louise Roy, architecte;

Que la directrice générale/ secrétaire-trésorière soit autorisée à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

Que la directrice générale/ secrétaire-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, les documents requis pour procéder auxdites soumissions et à l'octroi du contrat;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.18- Désignation d'un représentant, soit l'inspecteur en bâtiment/ officier municipal, agissant à titre de secrétaire-trésorier du Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier de la municipalité ou son représentant désigné est nommé d'office secrétaire-trésorier du comité consultatif d'urbanisme selon l'article 2 du règlement numéro 01-1995 constituant un Comité ;

ATTENDU QU'il y aurait lieu de désigner un représentant afin que l'inspecteur en bâtiment/officier municipal soit dorénavant nommé à titre de secrétaire-trésorier du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE,

2013-10-230

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :

De désigner l'inspecteur en bâtiment/officier municipal à titre de représentant et agissant en tant que secrétaire-trésorier du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.19- Bulletin municipal – autorisation de la dépense pour les coûts de production

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire continuer à produire un bulletin municipal pour distribution aux citoyens de Notre-Dame-de-Lourdes ;

ATTENDU QUE d'ici la fin de l'année 2013, la municipalité entend produire deux bulletins municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

2013-10-231

Il est proposé par monsieur Pierre Venne



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant d'environ 1 050\$ auprès d'Imprimerie Yado pour la production de deux bulletins municipaux, lesquels seront remis aux citoyens de Notre-Dame-de-Lourdes ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.20- Embauche d'une animatrice d'ateliers pour le cours « Ça bouge en petit »

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire offrir le cours « Ça bouge en petit » à Notre-Dame-de-Lourdes dans le cadre du projet Québec en forme ;

ATTENDU QUE pour ce faire, la municipalité doit engager une animatrice d'ateliers qui donnera ces cours ;

EN CONSÉQUENCE,

2013-10-232

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise l'embauche de Laurie Bourgeois à titre d'animatrice d'ateliers du cours « Ça bouge en petit » au taux horaire de 15\$ de l'heure pour douze semaines à raison d'une heure et demie par semaine, soit pour la période comprise entre le 28 septembre et le 14 décembre 2013 inclusivement, pour un salaire total d'environ 270\$;

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la rémunération de madame Laurie Bourgeois en deux versements, soit la moitié au début de la période d'engagement et la moitié à la fin de la période d'engagement ;

Que la mairesse et la directrice générale/ secrétaire-trésorière soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, les documents requis pour procéder à l'embauche de madame Laurie Bourgeois;

Que la mairesse et la directrice générale/ secrétaire-trésorière soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, les documents requis pour demander le remboursement de cette dépense par Québec en forme ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.21- Carte de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire faire concevoir une carte de la municipalité afin d'en faire la distribution en quantité limitée aux citoyens ;

ATTENDU QUE les frais reliés à la conception et l'impression d'une telle carte sont assumés par des commanditaires ;



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

EN CONSÉQUENCE,

2013-10-233

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise Éditions Média Plus communication inc. à concevoir une carte de la municipalité et à procéder à l'impression d'une telle carte après approbation du Conseil municipal et des commanditaires ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.22- Paiement de facture Les Constructions Ghyslain Tessier – autorisation du paiement de 6 273,02\$, taxes incluses – pour l'installation de l'ascenseur

ATTENDU QUE l'entreprise Les Constructions Ghyslain Tessier inc. a effectué des travaux pour l'installation de l'ascenseur ;

ATTENDU la facture au montant de 6 273,02\$, taxes incluses, datée du 20 septembre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE,

2013-10-234

Il est proposé par monsieur Pierre Guilbault
Et résolu :

Que le Conseil municipal entérine la dépense pour les travaux effectués au montant de 6 273,02\$, tel que démontré au rapport de Lachance et associée, architectes;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.23- Ajustement du montant facturé par Les Constructions Ghyslain Tessier – facture numéro 900378 – Différence à payer par la municipalité : 630,06\$, taxes incluses

ATTENDU QUE l'entreprise Les Constructions Ghyslain Tessier inc. a effectué des travaux de renforcement du plancher au-dessus de l'infirmerie ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2013-09-185 entérinait la dépense pour les travaux effectués par Les Constructions Ghyslain Tessier inc. au montant de 15 735,48\$ conformément à la facture numéro 900378 et que ce montant a été payé à l'entrepreneur ;

ATTENDU qu'il y a eu une erreur quant au montant de cette facture, lequel aurait dû être de 16 365,54, taxes incluses selon l'estimé et les travaux réalisés ;

EN CONSÉQUENCE,

2013-10-235

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise l'ajustement et le paiement d'un montant de 630,06\$ à Les Constructions Ghyslain Tessier inc. conformément aux travaux réalisés;



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

13- **PÉRIODE DE QUESTION**

14- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2013-10-236

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par monsieur Réjean Belleville

Que le Conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 20:13 hre.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

« Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Mme Céline Geoffroy
Mairesse

Mme Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière